



CARNET D'ÉCOLE

Année scolaire 2026-2027

École Fondamentale Libre Subventionnée Mixte Sainte-Marie

Avenue Laboulle, 146

4130 Tilff

Le mot de la directrice

Chers parents, chers élèves,

Une nouvelle année commence, et avec elle, son lot de premières fois : premier jour, premiers copains, premiers apprentissages. Chez nous, chaque enfant doit pouvoir grandir à son rythme, dans un cadre où il se sent vu, écouté et en confiance.

Bienvenue tout particulièrement aux familles qui nous rejoignent cette année : vous trouverez ici une équipe investie et une communauté chaleureuse, heureuse de vous accueillir.

Ce qui nous guide au quotidien

Le respect, la bienveillance, la tolérance et l'ouverture aux autres, des valeurs simples, que nous faisons vivre chaque jour, dans la cour comme en classe.

Pour ne rien manquer de la vie de l'école, rendez-vous sur notre page Facebook et sur Konecto by Sdui : nous y partageons chaque semaine les temps forts, petits et grands, de vos enfants. Et pour toute question, mon équipe et moi-même restons une porte toujours ouverte.

Je vous souhaite, à tous, une année pétillante, pleine de découvertes et de beaux projets partagés. Merci de votre confiance.

Bien à vous,

Sophie Lenaerts, directrice

Comment utiliser ce carnet ?

5 parties pour tout retrouver facilement :

- I. Notre école en bref :qui contacter, l'équipe, les instances
- II. Nos projets : ce que nous voulons transmettre à vos enfants
- III. La vie quotidienne : horaires, repas, garderie, santé, communication...
- IV. Les dates à retenir :congés, fêtes, bulletins
- V. Le règlement d'ordre intérieur (ROI)

Table des matières

Le mot de la directrice	1
Comment utiliser ce carnet ?	2
Table des matières	3
Partie I — Notre école en bref.....	5
Coordonnées de l'école	5
Qui contacter, et quand ?	5
L'équipe éducative.....	5
La direction	5
Les titulaires de classe	5
L'équipe de soutien	6
L'association de parents	6
Les instances qui gouvernent l'école	6
Nos partenaires socio-pédagogiques	7
Partie II — Nos projets et notre vision	8
Projet pédagogique	8
Notre action pédagogique.....	8
Projet éducatif	8
Projet d'école et plan de pilotage.....	9
Nos trois objectifs de pilotage	11
Règlement des études	12
L'évaluation : deux fonctions complémentaires.....	12
Le passage en secondaire (CEB)	12
Le maintien dans une année du tronc commun	12
Le dossier de soutien (DAccE).....	12
Les contacts entre l'école et les parents	12
Partie III — La vie quotidienne à l'école	13
Horaires	13
Assurances et soins médicaux	13
Informations relatives aux cours	13
Sorties pédagogiques	13
Repas	14
Hygiène et santé.....	14
En cas de méningite à méningocoque	14
Plan d'urgence nucléaire	14
Garderies	15
Étude	15
Arrivées à l'école et retours à domicile	15
Arrivée	15

Sortie	15
Visites des parents.....	16
L'école décline sa responsabilité en cas de :	16
Konecto by Sdvi et communication.....	16
Protection des données (RGPD)	16
Photos et vidéos	16
Technologies et réseaux sociaux	17
Participation aux frais scolaires.....	17
La gratuité.....	17
Les jeux	17
Partie IV — Les dates à retenir	18
Congés scolaires 2026-2027	18
Fêtes et activités.....	18
Bulletins et réunions de parents	19
Conférences pédagogiques (garderie assurée)	19
Partie V — Règlement d'ordre intérieur (ROI).....	20
Nos 5 règles de vie.....	20
L'échelle des sanctions	20
De la maternelle à la 6ème primaire — gestion immédiate.....	21
Réparations	21
Sanctions	21
De la 1ère à la 6ème primaire uniquement.....	21
L'exclusion définitive	21
La procédure.....	21
Harcèlement et cyberharcèlement : la procédure de signalement.....	22
Téléphones portables et équipements électroniques.....	22
Points d'attention pour les parents	22
Dispositions finales.....	23

Partie I — Notre école en bref

Coordonnées de l'école

École	École Fondamentale Libre Subventionnée Mixte Sainte-Marie
Adresse	Avenue Laboulle, 146 — 4130 Tilff
Téléphone primaire	04/388.14.60
Téléphone maternelle	04/388.25.79
GSM	0478/95.54.31
Email direction	direction@esmt.be
Email secrétariat	secretariat@esmt.be
Site web	www.esmt.be
Facebook	École Sainte-Marie Tilff

Qui contacter, et quand ?

Je veux...	Je m'adresse à...
Rencontrer ou joindre la direction	Mme Lenaerts - par téléphone et par email de 8h00 à 16h30, par email après 16h30, ou sur rendez-vous
Poser une question sur la garderie ou la facturation	Le secrétariat (Mme Filo)
Signaler une absence ou un souci de santé	Le/la titulaire de la classe, ou la direction en son absence
Un souci relationnel entre enfants	Le/la titulaire, jamais un autre parent ou un autre enfant directement

L'équipe éducative

La direction

Mme **Sophie Lenaerts**, directrice. En cas d'absence, les parents peuvent s'adresser au secrétariat ou au/à la titulaire de l'enfant.

Les titulaires de classe

Classe	Enseignant(e)
Accueil	Mme Carole Ferrarro
1ère maternelle	Mme Sophie Levert
2ème maternelle	Mme Cécile Belhomme et Mme Nathalie Sottiaux
3ème maternelle	Mme Carole et Mme Nathalie Sottiaux

Classe	Enseignant(e)
1ère primaire	Mme Fastré
2ème primaire	Mme Maurine
3ème primaire	Mme Breeur
4ème primaire	Mme Derullieux
5ème primaire	Mme Caroline et Mme Elise
6ème primaire	Mme Lixon et Mme Elise
Polyvalence / aide	Mme Baldeways et Mme Servais
Puéricultrice	Mme Malika
Éducation physique et psychomotricité	Mr Olivier et Mr Cyril
Anglais	Mme Amélie Rondal

L'équipe de soutien

- **Secrétariat** : Mme Shabani Filo, service administratif.
- **Accueillantes extrascolaires (garderies) — maternelle** : Mmes Rahma, Aline.
- **Accueillantes extrascolaires (garderies) — primaire** : Mmes Aurore, Charlotte, Aline, Avakian, Marie-Noëlle, Alexandra, Sarah et Rahma

L'association de parents

Elle assure une collaboration fructueuse entre les parents et l'école, coordonne la communication, encourage la participation des parents à la vie scolaire, organise des activités et récolte des fonds pour améliorer le cadre de vie et l'infrastructure. Contact : Jacques Crémers.

Les instances qui gouvernent l'école

L'école Sainte-Marie fait partie du Pouvoir Organisateur « ASBL Les Écoles Chrétiennes d'Esneux-Tilff », qui coordonne également l'école Saint-Michel à Esneux. Composé de bénévoles, le PO est juridiquement responsable de l'école, employeur du personnel et garant des projets pédagogiques. Chaque école dispose ensuite d'un comité de gestion qui applique et adapte les décisions du PO aux besoins propres de l'établissement.

Présidence du PO	Monsieur Rudolf Lampertz Rue des Ploppes, 51, 4130 Tilff 04/388.16.38
Comité de gestion Sainte-Marie	Président : Paul Marie D'Otreppe · Vice-présidente : Monique Magis · Trésorier : Albert Voorn · Secrétaire : Françoise Kebers-Hamoir · Membres : Christophe Lampertz, Sophie De Marchin , Jean-François Collard, Rudolf Lampertz

Nos partenaires socio-pédagogiques

L'école ne travaille jamais seule : plusieurs partenaires extérieurs accompagnent le bien-être et la réussite de vos enfants.

Partenaire	Rôle et contact
Centre PMS Liège 3	Accueil, écoute et dialogue autour de la scolarité, l'éducation, la santé et l'orientation Rue Louvrex, 70, 4000 Liège 04/254.97.40
ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance)	Questions relatives à l'enfance et à l'accueil en dehors du milieu familial
Pôles territoriaux	Accompagnement des enseignants pour le suivi des élèves à besoins spécifiques et la mise en place d'aménagements raisonnables
Centre PSE Centre Xavier Francotte ASBL	Rue des Carmes, 22, 4000 Liège 04/223.47.16
SEDEF (Service Diocésain de l'Enseignement Fondamental)	M. Michel Galasyka Boulevard d'Avroy, 17, 4000 Liège 04/230.57.15

Partie II — Nos projets et notre vision

Projet pédagogique

Notre équipe éducative veut donner aux enfants les outils pour devenir des adultes responsables, dotés d'un esprit critique, constructif et ouvert sur le monde. Cela passe par l'égalité d'accès à l'école, les mêmes chances de réussite pour tous et l'acquisition des socles de compétences.

Notre action pédagogique

- **Continuité des apprentissages** : un continuum pédagogique de 2,5 à 12 ans, structuré en quatre étapes, fait progresser l'enfant à partir de ce qu'il a déjà construit.
- **Évaluation formative** : l'observation du cheminement de l'enfant prime sur le seul résultat final, pour rendre chacun plus conscient de ses apprentissages.
- **Métier collectif** : enseignants et partenaires partagent la responsabilité du développement global de l'enfant grâce à des échanges et concertations réguliers.
- **Différenciation** : chaque enfant progresse à son rythme grâce à des approches variées — écrit, oral, corps, manipulation, jeu, dessin.
- **Construction du savoir** : les activités privilégient l'action, la recherche par essais-erreurs et les échanges entre pairs.
- **Vivre-ensemble** : chacun contribue à un climat démocratique fait de respect, de partage et d'ouverture à la diversité des autres.

Projet éducatif

Notre projet s'ancre dans le décret « Missions » et dans les objectifs de l'École de la Réussite. École chrétienne, nous proposons l'Évangile dans le respect de la liberté de chacun, sans qu'il n'y ait d'obligation de Foi. Notre tâche éducative repose sur une collaboration étroite entre parents, école et partenaires.

- **Respect** : des règles de vie (politesse, propreté, ponctualité) fondées sur la tolérance et le fair-play.
- **Écoute** : une attention particulière portée aux enfants en difficulté, sans négliger personne.
- **Confiance** : l'épanouissement et le bien-être sont recherchés pour tous, petits et grands.
- **Démocratie** : le travail de groupe, la solidarité et la responsabilité préparent les enfants à devenir des citoyens.
- **Développement global** : une pédagogie qui rend l'enfant acteur de ses apprentissages, attentive à son rythme et à ses besoins.

Confier l'éducation de son enfant à notre école implique l'adhésion aux orientations développées dans ce projet.

Projet d'école et plan de pilotage

1. Développement de l'enfant

« Je deviens plus grand dans ma tête, dans mon corps et dans mon cœur. »

Intentions pédagogiques

- Reconnaître l'enfant comme personne en développement global : cognitif, physique, socio-affectif et éthique.
- Aider chaque élève à prendre conscience de ses progrès et à se projeter dans des apprentissages à sa portée.
- Créer un climat où l'erreur est formatrice et où l'effort est valorisé.

Axes de travail possibles :

√ Dans ma tête :

- Mettre en place des dispositifs de différenciation et de remédiation (plans de travail, ateliers tournants, tutorat entre élèves).
- Développer des stratégies d'apprentissage explicites (comment je mémorise, comment je résous un problème, comment je me relis).
- Renforcer la littératie et la numératie dès la maternelle, en lien avec le socle de compétences.

√ Dans mon corps :

- Structurer des temps de motricité réguliers et variés (parcours, jeux traditionnels, activités d'expression).
- Intégrer des pauses actives en classe et des rituels de retour au calme (respiration, étirements).
- Sensibiliser à l'hygiène de vie (sommeil, alimentation, écrans) en collaboration avec les familles.

√ Dans mon cœur :

- Travailler la conscience de soi et la gestion des émotions (coins calme, météo des émotions, temps de parole).
- Développer l'empathie et la bienveillance à travers des projets de classe et d'école (entraide, solidarité, actions citoyennes).
- Valoriser les réussites via un « tableau des fiertés » ou un portfolio de l'élève.

Indicateurs de suivi (plan de pilotage)

- Perception du climat de classe par les élèves et les enseignants.
- Évolution des compétences transversales (autonomie, collaboration, persévérance).
- Nombre et nature des projets liés au développement global mis en œuvre par cycle.

2. Vivre ensemble

« Chacun a sa place et doit pouvoir y trouver la sienne », dans la confiance, le respect, l'écoute et le dialogue entre tous les acteurs de l'école. »

Intentions

- Faire de l'école un lieu où chaque enfant, adulte et famille se sent reconnu, en sécurité et légitime.
- Construire collectivement des règles claires, comprises et vécues comme justes.
- Développer une culture du dialogue et de la résolution pacifique des conflits.

Axes de travail possibles :

√ Règles et repères communs :

- Élaborer ou réviser un « règlement du vivre ensemble » adapté à chaque cycle, co-construit avec les élèves.

- Organiser une « quinzaine du bien-vivre ensemble » en début d'année et des rappels après chaque vacances.
- Clarifier les attentes dans les lieux communs (cour, couloirs, réfectoire, bus).
- √ **Parole et médiation :**
 - Mettre en place des conseils de classe ou conseils d'enfants pour exprimer besoins et propositions.
 - Former des élèves médiateurs et des adultes relais (enseignants, surveillants, direction).
 - Instaurer des rituels de régulation (quoi de neuf ?, boîte à suggestions, temps de régulation en fin de semaine).
- √ **Inclusion et reconnaissance de la diversité :**
 - Veiller à l'accueil et à l'intégration des élèves allophones (FLA) et à besoins particuliers.
 - Proposer des projets intercycles et interclasses (jeux coopératifs, projets artistiques, sorties).
 - Impliquer les parents et partenaires extérieurs dans des actions communes (fêtes, expositions, interventions).

Indicateurs de suivi

- Nombre et typologie des conflits signalés et résolus.
- Taux de participation des familles aux rencontres et événements.
- Perception du sentiment d'appartenance et de sécurité par les élèves et le personnel.

3. Les apprentissages

« Apprendre, c'est grandir », priorité au bien-être et aux mathématiques.

Intentions

- Placer le bien-être comme condition première de l'apprentissage et de la réussite. enseigner plus qu'un métier+1
- Renforcer la maîtrise des grandeurs (longueur, masse, contenance, temps, monnaie, aire) comme socle mathématique et outil de compréhension du monde.
- Articuler évaluation formative, différenciation et remédiation pour faire progresser tous les élèves.

Axes de travail possibles :

- √ **Bien-être et conditions d'apprentissage :**
 - Aménager des espaces de classe favorisant la concentration et le travail en groupe (coins calmes, ateliers, affichage lisible).
 - Varier les modalités de travail (individuel, binômes, petits groupes, classe entière).
 - Intégrer des temps de retour sur les stratégies et les erreurs (analyse d'erreurs, auto-évaluation guidée).
- √ **Priorité aux grandeurs en mathématiques :**
 - Décliner un progressif commun par cycle sur les grandeurs, en lien avec le programme et le CEB.
 - Privilégier des situations concrètes et manipulatoires (mesures réelles, jeux de société, projets interdisciplinaires).
 - Utiliser des outils de suivi des compétences (grilles, portfolios, DACE) pour identifier les besoins et adapter l'enseignement.
- √ **Évaluation et accompagnement :**
 - Développer une évaluation formative régulière (observations, traces, feedbacks explicites).
 - Mettre en place des plans de remédiation et de dépassement, notamment en vue du CEB.
 - Coordonner les pratiques d'évaluation entre enseignants d'un même cycle pour assurer cohérence et continuité.

Indicateurs de suivi

- Résultats aux évaluations internes et externes (CEB, tests diagnostiques).
- Évolution des compétences en grandeurs par cycle.

- Perception du bien-être et de la motivation des élèves vis-à-vis des apprentissages.

4. L'équipe éducative

« Une équipe motivée et diversifiée pour un but commun : l'épanouissement de chaque enfant. »

Intentions

- Reconnaître la diversité des profils, des expériences et des compétences comme une richesse pour l'école.
- Fédérer l'ensemble des acteurs (enseignants, surveillants, direction, pouvoir organisateur, partenaires) autour d'un projet partagé.
- Soutenir le développement professionnel continu et la cohésion d'équipe.

Axes de travail possibles :

- √ **Projet commun et leadership partagé :**
 - Clarifier les rôles et responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du projet d'école et du plan de pilotage.
 - Instaurer des temps de concertation réguliers par cycle et intercycles, avec des ordres du jour centrés sur les priorités du plan.
 - Développer un leadership distribué (référents par domaine : mathématiques, vivre ensemble, numérique, bien-être).
- √ **Formation et accompagnement :**
 - Identifier les besoins de formation en lien avec les objectifs du plan (grandeurs, différenciation, gestion de classe, évaluation).
 - Participer à des dispositifs d'accompagnement (Prof'Essor, réseaux, formations en lien avec le Pacte pour un enseignement d'excellence).
 - Favoriser les échanges de pratiques (visites de classes, observations croisées, partage d'outils).
- √ **Climat et reconnaissance :**
 - Mettre en place des rituels d'équipe (temps de parole, bilan de période, célébration des réussites).
 - Veiller à une répartition équitable des charges et à une communication claire et respectueuse.
 - Associer les surveillants et le personnel non-enseignant aux réflexions sur le vivre ensemble et les projets d'école.

Indicateurs de suivi

- Taux de participation aux concertations et formations.
- Perception du climat de travail et du sentiment d'efficacité collective.
- Nombre de projets communs mis en œuvre entre classes/cycles.

Nos trois objectifs de pilotage

Objectif	Ce que nous mettons en place
1. Améliorer le bien-être des élèves dans les espaces communs	Réaménagement de la cour et des espaces communs , développement du savoir-vivre-ensemble, instances démocratiques, renforcement de la surveillance et de la communication entre acteurs
2. Renforcer les compétences en lecture	Formation des enseignants, création d'espaces de lecture, activités centrées sur la compréhension, outils d'évaluation, renforcement du vocabulaire
3. Favoriser l'inclusion des élèves à besoins spécifiques	Formation aux aménagements raisonnables, dossiers individualisés, concertation avec tous les interlocuteurs, matériel adapté

Règlement des études

En début d'année, chaque titulaire présente aux parents l'organisation de la classe, les types de travaux, les compétences visées, les modalités d'évaluation, le matériel nécessaire et les attentes en matière de collaboration école-parents. Les parents veillent à la bonne réalisation du travail scolaire, signent le journal de classe et répondent aux convocations de l'école. En cas de difficulté, la direction et le centre PMS orientent les familles avec l'avis des titulaires.

L'évaluation : deux fonctions complémentaires

- **La fonction formative** : tout au long de l'année, l'enfant prend conscience de ses progrès et de ses difficultés pour progresser ; le droit à l'erreur y est reconnu.
- **La fonction certificative** : elle s'appuie sur les travaux, les contrôles et les épreuves de fin de cycle, et sa transcription régulière dans le bulletin (trois fois par an) associe les parents au suivi.

Le test CLÉ

Le test **CLÉ** (Calculer, Lire, Écrire) est une évaluation diagnostique externe et obligatoire organisée en début de 4^e primaire dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa première édition se déroulera du 15 au 30 septembre 2026. Il ne s'agit pas d'un examen noté, mais d'une « photographie » pour repérer rapidement les difficultés des élèves.

Le passage en secondaire (CEB)

En fin de 6^{ème} primaire, un jury présidé par la direction et composé d'au moins deux enseignants de 5^{ème}-6^{ème} se prononce sur l'attribution du Certificat d'Études de Base, sur base de l'épreuve externe commune, des évaluations de l'année et d'un rapport du titulaire (A.R. du 15 juin 1984). Les points du CEB sont encodés par la directrice via le DAccE. Vous pouvez y avoir accès en allant sur « Mon espace ».

Le maintien dans une année du tronc commun

Une année complémentaire peut exceptionnellement être proposée par étape, en accord avec les parents ; elle ne doit jamais être confondue avec un redoublement et s'accompagne d'un dossier pédagogique.

Le dossier de soutien (DAccE)

Dès qu'un enfant montre des signes de grande difficulté, un dossier de soutien est constitué par le titulaire avec ses collègues, les parents, la direction et le PMS. Il reprend les acquis, les lacunes, les démarches entreprises et les pistes pédagogiques. Trois bilans rythment l'année : **7/11/2026, 13/03/2027 et 30/06/2027**. Avant toute ouverture d'un DAccE, l'enseignant informe et consulte les parents.

Les contacts entre l'école et les parents

Réunions de classe en début d'année, réunions individuelles de fin de semestre, rencontre en fin d'année en cas de difficulté : autant de moments pour faire le point sur l'évolution de l'enfant. Les parents peuvent aussi solliciter à tout moment la direction, les enseignants ou le PMS.

Partie III — La vie quotidienne à l'école

Horaires

8h30	Début des cours
10h10	Récréation
12h10	Dîner
13h30	Reprise des cours
14h20	Récréation
15h30	Fin des cours

Les retards doivent rester exceptionnels : ils perturbent la classe et placent l'enfant en difficulté. A partir de 8h30 , la grille sera fermée.

L'école est obligatoire dès 5 ans (3ème maternelle). Toute absence doit être justifiée.

Absences justifiées (Arrêté du 23/11/1998, art. 4)

- Maladie de l'élève (certificat médical requis au-delà de 3 jours)
 - Rendez-vous médical urgent, sur attestation
 - Convocation par une autorité publique, sur attestation
 - Décès d'un parent proche (max. 4 jours) ou d'une personne du même foyer (max. 1 jour)
- Les autres motifs sont laissés à l'appréciation de la direction ; les absences de convenance personnelle (vacances anticipées, voyages...) sont injustifiées et signalées à la FWB au-delà de 9 demi-jours.

Assurances et soins médicaux

Le PO a souscrit une assurance responsabilité civile (dommages causés à un tiers dans le cadre scolaire : le trajet domicile-école n'est pas couvert), une assurance accidents corporels et une assurance incendie/explosion. Tout accident doit être signalé sans délai au/à la titulaire ou à la direction. Les objets de valeur ne sont pas couverts contre le vol ; smartphones, jeux vidéo et lecteurs MP3 sont interdits dans l'enceinte de l'école, sauf accord de la direction.

Informations relatives aux cours

- Éducation physique : short bleu foncé ou noir, t-shirt ou maillot de gym, chaussures de sport, le tout dans un sac au nom de l'enfant.
- Psychomotricité (maternelle) : des vêtements souples suffisent.
- Langues : éveil aux langues dès la maternelle et en 1ère-2ème primaire ; cours d'anglais à partir de la 3ème primaire (2 périodes/semaine).

Sorties pédagogiques

Les enseignants organisent des sorties au fil de leur programme, en privilégiant les trajets courts et les transports en commun. Un courrier annoncera toute sortie nécessitant un transport en car ou du covoiturage.

En 3ème maternelle : classe de ferme à Juseret. En primaire, classes de dépaysement (vertes, mer...) une année sur deux.

Repas

Repas chaud (potage compris) — maternelle	4,20 €
Repas chaud (potage compris) — primaire	4,80 €
Potage seul	0,70 €

- Les commandes de repas chauds se font par Google Forms avant le 19 du mois pour le mois suivant ; annulation possible jusqu'à 13h la veille au 0478/95.54.31.
- Les élèves qui dînent à l'école ne peuvent en sortir sans autorisation écrite des parents.
- Collations conseillées : fruits, céréales, produits laitiers, biscuits secs et de l'eau — dans une boîte à tartines et une gourde plutôt que des emballages jetables. Pas de collation à la récréation de l'après-midi.

Hygiène et santé

Un enfant malade se soigne à la maison : la loi interdit à l'école d'administrer des médicaments, sauf maladie chronique justifiée par certificat médical. Si un traitement est indispensable pendant le temps scolaire, trois documents doivent être remis au/à la titulaire : le certificat médical précisant posologie et durée, une demande écrite des parents, et le médicament dans son emballage d'origine.

- Prévenez l'école sans délai en cas de maladie contagieuse dans la famille.
- L'école est un espace non-fumeur (interdiction de fumer à moins de 10 m).
- Les animaux ne sont pas admis, sauf activité pédagogique.
- Vérifiez chaque semaine les cheveux de vos enfants et signalez tout cas de poux.

En cas de méningite à méningocoque

Le service de Promotion de la Santé peut administrer une dose préventive d'antibiotique aux élèves ayant été en contact proche avec un cas déclaré (arrêté FWB du 22 mai 2014). Cette prévention est obligatoire ; tout élève concerné qui ne l'a pas reçue est évincé 7 jours. Une attestation signée des parents est nécessaire, merci de signaler à la direction toute contre-indication médicale.

Plan d'urgence nucléaire

En cas d'accident nucléaire, des comprimés d'iode stable peuvent être administrés aux enfants sur recommandation du Ministre de la Santé ou du Gouverneur de province — jamais à l'initiative de l'école seule. Merci de signaler à la direction toute contre-indication à la prise d'iode.

Médecine scolaire (PSE)

Le centre PSE assure les bilans de santé obligatoires (visites médicales et contrôles de vaccination) tout au long de la scolarité, conformément au décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école. Les parents sont prévenus au préalable de chaque bilan ; en cas d'opposition, ils peuvent faire réaliser l'examen par le médecin de leur choix et en transmettre les résultats au centre PSE.

Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)

Conformément au décret du 4 mars 2021 relatif à l'EVRAS, l'école organise, avec des intervenants extérieurs agréés (centre PSE ou service reconnu), une animation d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle au cours de la scolarité primaire. Les parents en sont informés au préalable par circulaire.

Garderies

Service gratuit du lundi au vendredi ; le mercredi après-midi, 1 €/heure de 13h20 à 17h30.

Moment	Lundi-mardi-jeudi-vendredi	Mercredi
Matin (payant)	7h00-7h15	7h00-7h15
Matin (gratuit)	7h15-8h30	7h15-8h30
Après l'école (gratuit)	15h30-16h40	12h10-13h20
Après l'école (payant)	16h40-18h00	13h20-17h30

Tarifs 2026 : matin 0,50 € ; 16h40-17h40 : 1 € puis 0,50 € au-delà ; mercredi : 1 €/heure

Merci de respecter l'heure de fermeture. Après trois arrivées après 18h00, la garderie du soir ne pourra plus accueillir votre/vos enfant(s) pendant deux semaines. En cas de problème, contactez le 0478/95.54.31.

Étude

Une étude gratuite est assurée de 15h40 à 16h30 (hors mercredi, vendredi et jours de réunion) par un enseignant pour la 3ème à la 6ème primaire, et par un autre pour la 1ère-2ème primaire. Inscription dès la première semaine ; les jours d'étude sont communiqués via Konecto et aux valves.

Arrivées à l'école et retours à domicile

Arrivée

Maternelle : dépôt dans le couloir du bâtiment. Primaire : dépôt dans la cour, sans dépasser la ligne jaune. Les retards répétés sont considérés comme des fautes graves pouvant être requalifiées en absences injustifiées.

Sortie

- À midi, un rang est organisé pour les élèves autorisés à rentrer ; les parents n'entrent pas dans la cour.
- Tout changement de mode de retour requiert **un avis écrit daté et signé**, ou un appel des parents.
- Un enfant qui rentre seul doit disposer d'une autorisation de sortie complétée par les parents.
- À la sortie, les parents attendent sous le porche ; aucun enfant ne franchit la ligne jaune sans un parent ou un membre de la famille.
- Toute personne qui franchit la barrière est responsable de la refermer.
- Afin de garder les élèves en sécurité à la garderie, à 16h00, le portail en primaire sera fermé. Il vous suffit de pousser le portail.

Visites des parents

Les parents n'entrent pas dans les couloirs ou les classes pour accompagner leur enfant ; une visite en cours de journée perturbe la concentration des enfants et ne se fait qu'en cas d'urgence, brièvement.

L'école décline sa responsabilité en cas de :

- Chargement de l'enfant au milieu de la route
- Enfant laissé seul dans une voiture
- Transport sans ceinture de sécurité à l'avant du véhicule
- Barrière laissée ouverte après votre passage
- Stationnement anarchique

Konecto by Sdvi et communication

Konecto centralise messages, annonces et notifications entre enseignants, élèves et parents, dans le respect des réglementations sur la protection des données. Les enseignants peuvent y publier des photos de classe (avec autorisation parentale) ; la direction y partage les actualités de l'école.

Konecto n'est pas destiné à : demander ou débattre d'explications sur un conflit, questionner un devoir, ou communiquer hors du temps scolaire (avant 8h ou après 16h).

Activation : code disponible au secrétariat, puis inscription avec email et mot de passe en sélectionnant

« École Sainte-Marie Tilff ».

Le journal de classe reste un moyen de correspondance essentiel : tâches à domicile, matériel nécessaire, remarques de comportement, **à consulter et signer chaque jour**. Tout document rentré à l'école se place sous enveloppe fermée au nom et à la classe de l'enfant. ***Toute modification signalétique (garde, domicile...) est à transmettre par écrit à la direction sans délai.***

Protection des données (RGPD)

Les données personnelles communiquées à l'inscription sont traitées conformément au RGPD (en vigueur depuis mai 2018). La déclaration de protection des données est disponible au secrétariat ou sur le site de l'école.

Photos et vidéos

Dans le cadre des activités, sorties et spectacles, des photos et vidéos de votre enfant peuvent être prises à des fins pédagogiques et de diffusion : panneaux d'affichage, travaux scolaires, site web, Facebook, Konecto, reportages internes ou presse locale — jamais avec des informations permettant d'identifier l'enfant ou sa famille.

L'autorisation d'utilisation d'image, une fois complétée, reste valable pour toute la scolarité de l'enfant dans l'école. Vous pouvez la révoquer à tout moment par simple courrier ou email à la direction.

Technologies et réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont interdits aux moins de 13 ans ; l'école assure l'éducation aux médias, le reste relevant de la responsabilité des parents. Il est strictement interdit de porter atteinte à la réputation, la vie privée ou l'image d'autrui par quelque moyen de communication que ce soit, ainsi qu'aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle.

Participation aux frais scolaires

Conformément au décret sur les frais scolaires (circulaire 4516 du 29/08/2013, art. 100 du Décret Missions), une estimation des frais est communiquée en début d'année dans le journal de classe. Une facture est envoyée environ tous les trois mois ; à défaut de paiement du solde 8 jours après un envoi recommandé, l'école recourt à une société de recouvrement ou à la Justice.

Catégorie	Exemples
Frais obligatoires	Sorties, spectacles pédagogiques, excursion de fin d'année, piscine (maternelle), séjours avec nuitées, toujours annoncés à l'avance.
Frais non obligatoires	Abonnements à des revues, albums de vacances, ventes diverses
Frais extra-scolaires	Garderie, repas chauds, photos scolaires

En cas de difficulté de paiement, contactez la direction en toute confidentialité : des modalités peuvent être envisagées.

La gratuité

Les élèves d'accueil à la 5ème primaire bénéficient de la gratuité scolaire : l'école fournit le matériel nécessaire, un cartable et un plumier vide restent à charge des parents. La 6ème primaire, la gratuité ne s'applique pas encore.

Les jeux

L'école met à disposition des espaces extérieurs, des livres et des jeux, à utiliser avec soin. En début d'année, chaque classe reçoit une caisse de jeux pour sa classe. En cas de non-respect des consignes ou de dégradation volontaire, l'école peut retirer temporairement ou définitivement le matériel concerné. **Les jeux personnels apportés de la maison ne sont pas autorisés, afin d'éviter tout conflit ou convoitise entre élèves.**

Partie IV — Les dates à retenir

Congés scolaires 2026-2027

Fête de la Fédération W-B	Dimanche 27 septembre
Vacances d'automne	Du lundi 19 octobre au lundi 2 novembre (inclus)
Armistice	Mercredi 11 novembre
Vacances d'hiver	Du lundi 21 décembre au dimanche 3 janvier
Vacances de détente	Du lundi 22 février au dimanche 7 mars
Lundi de Pâques	Lundi 28 mars
Vacances de printemps	Du lundi 26 avril au dimanche 9 mai
Ascension	Jeudi 6 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai
Vacances d'été	Du samedi 3 juillet au dimanche 29 août

Fêtes et activités

Auberge espagnole (maternelle)	Vendredi 4 septembre
Marche parrainée	Vendredi 2 octobre
Mini-foire (maternelle)	Jeudi 16 octobre
Conte de Noël (maternelle, 16h00) / Marché de Noël	Vendredi 11 décembre
Carnaval de Tilff	Dimanche 7 mars
Fancy-fair	Dimanche 11 avril
Portes ouvertes (maternelle et primaire)	Vendredi 12 juin
Petit déjeuner (maternelle)	Mercredi 23 juin
Barbecue	Vendredi 25 juin
Petit déjeuner (primaire)	Mercredi 30 juin
Remise du CEB	Mercredi 30 juin à partir de 18h30
Photos de Noël	Mardi 24 novembre
Photos	Mardi 20 avril

Bulletins et réunions de parents

1er bulletin	20 novembre 2026
2ème bulletin	19 février 2027
3ème bulletin	11 juin 2027
Réunions de parents :primaire	Mardi 1 septembre
Réunions de parents : maternelle	Vendredi 4 septembre
Réunions : Novembre	Du 23 novembre au 27 novembre 2026
Réunions de parents :maternelle	Du 25 janvier au 5 février 2027

Conférences pédagogiques (garderie assurée)

Jour 1	Vendredi 9 octobre
Jour 2 et Jour 3	À suivre

Partie V — Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Ce règlement est établi par le Pouvoir Organisateur conformément à l'article 1.5.1-9 du Décret du 3 mai 2019 portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et secondaire. La vie en commun implique le respect de règles au service de tous ; ce document informe les élèves et leurs parents des règles qui régissent le bon fonctionnement de l'école.

Nos 5 règles de vie

1. Je suis toujours au bon endroit au bon moment et je reste dans l'enceinte de l'école (sauf autorisation d'un adulte).
2. Je m'amuse et je vis sans geste qui blesse ou porte atteinte à l'intimité.
3. Je m'exprime sans parole, geste ou attitude qui pourrait faire mal (insultes, moqueries, menaces, racket).
4. Je prends soin du matériel de l'école et des autres, je garde mon école propre et en bon état.
5. Je respecte les règlements spécifiques aux différents lieux de vie.

L'enfant veillera à faire de son mieux pour développer son savoir-être, ses savoirs et son savoir-faire.

L'échelle des sanctions

Les sanctions s'appliquent à tout acte répréhensible commis dans l'école ou aux abords immédiats, dès lors qu'il affecte la bonne marche de l'établissement — pendant les cours comme pendant la garderie.

De l'échange à la sanction :

- 1. Un échange pour comprendre les faits
- 2. Un temps d'isolement pour réfléchir
- 3. Privation de récréation
- 4. Un mot aux parents
- 5. Passage devant le conseil de discipline.

Ces étapes ne sont pas toujours suivies dans l'ordre : elles sont choisies selon la gravité et la répétition des faits. Tout acte de violence physique ou de dégradation entraîne un passage direct à l'étape 4. En cas de faits très graves, une exclusion peut être décidée sans passer par les étapes précédentes.

Nouveauté : le tableau de suivi « Mieux vivre ensemble »

Cette année, le journal de classe comprend une nouvelle feuille de suivi : le tableau « Mieux vivre ensemble ». Ce n'est pas une sanction en soi, mais un outil de dialogue qui permet de noter et de communiquer en temps réel, entre l'école et la famille, les manquements aux règles de vie reprises ci-dessus.

Après trois remarques, un point est fait avec la direction pour aider l'enfant à progresser. Si les difficultés persistent, un rendez-vous est organisé avec les parents afin de rechercher ensemble des solutions.

Comme le reste du journal de classe, cette feuille est à consulter et à signer par les parents à chaque remarque.

De la maternelle à la 6ème primaire — gestion immédiate

- Confiscation, rappel verbal du règlement
- Isolement au sein du groupe, puis hors du groupe

Réparations

- Lettre ou dessin d'excuse, excuse orale, service rendu, travail d'intérêt général

Sanctions

- Suppression d'un temps de récréation, d'une récréation, puis de plusieurs récréations
- Suppression d'une activité

De la 1ère à la 6ème primaire uniquement

- Renvoi d'un jour en interne, renvoi de 2 jours en externe, renvoi définitif

L'exclusion définitive

Un élève régulièrement inscrit ne peut être exclu définitivement que si les faits portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent la bonne marche de l'établissement, ou causent un préjudice matériel ou moral grave (art. 1.7.9-4 du Code de l'enseignement).

Dans l'enceinte de l'école ou en dehors, sont notamment concernés :

6. Tout coup ou blessure porté sciemment à un élève ou un membre du personnel
7. Une pression psychologique insupportable exercée de manière répétée (menaces, insultes, calomnies, diffamation)
8. Le racket à l'encontre d'un autre élève
9. Tout acte de violence sexuelle

La procédure

- Si la gravité des faits le justifie, l'élève peut être écarté provisoirement de l'école le temps de la procédure, pour 10 jours ouvrables scolaires maximum.
- Avant toute exclusion, l'élève (s'il est majeur) ou l'élève et ses parents (s'il est mineur) sont invités par recommandé à une audition avec la direction, au plus tôt le 4ème jour ouvrable scolaire suivant la convocation.
- Après avis de l'équipe pédagogique, l'exclusion définitive est prononcée par la direction ou le Pouvoir Organisateur, puis notifiée par recommandé avec accusé de réception, motifs à l'appui.
- Le centre PMS reste à la disposition de l'élève et de ses parents, notamment pour la recherche d'une nouvelle école.

Droit de recours : la lettre de notification de l'exclusion mentionne la possibilité d'introduire un recours, par envoi recommandé, dans les 10 jours ouvrables scolaires qui suivent la notification. Ce recours n'est pas suspensif de la décision. Il est adressé au conseil d'administration du Pouvoir Organisateur lorsque l'exclusion a été prononcée par la direction.

Harcèlement et cyberharcèlement : la procédure de signalement

Conformément à l'article 1.7.10-4 du Code de l'enseignement, l'école a mis en place une procédure de signalement interne et de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement, expliquée aux élèves en début d'année.

- Tout élève, parent ou membre de l'équipe éducative peut rapporter les faits auprès du/de la titulaire de classe ou directement auprès de la direction.
- La direction est chargée de l'ouverture et du suivi du dossier ; elle en accuse réception dans les meilleurs délais.
- Un entretien est organisé avec l'élève concerné, puis avec les autres élèves impliqués.
- Selon la gravité des faits, la situation est gérée en interne (titulaire, direction, PMS) ou transmise à un intervenant extérieur compétent.

Cette procédure est communiquée régulièrement à l'ensemble des parents et du personnel, et peut évoluer selon les ressources disponibles au sein de l'équipe éducative.

Téléphones portables et équipements électroniques

Conformément au Décret du 13 mars 2025 (art. 1.7.12-1 du Code de l'enseignement),

l'usage récréatif du téléphone portable et de tout équipement électronique (tablette, montre connectée...) est interdit dans l'enceinte de l'école, pendant les cours, les récréations, le temps de midi et toute activité scolaire à l'extérieur.

Le téléphone doit rester éteint et être déposé au bureau de la direction. Seuls sont admis les usages pédagogiques demandés par un enseignant, et les usages liés à un handicap ou un trouble de santé prévus dans le protocole de l'élève.

Tout usage non autorisé entraîne la confiscation de l'appareil (carte SIM restituée sur demande) ; à partir de la deuxième confiscation, la direction pourra prendre d'autres sanctions.

Utilisation de l'intelligence artificielle

La direction peut recourir à des outils d'intelligence artificielle pour l'aide à la rédaction ou à la mise en forme de certains documents administratifs et de communication. Ces outils sont utilisés sous contrôle humain et aucune donnée à caractère personnel identifiante concernant un élève ou sa famille ne leur est transmise, conformément au RGPD.

Points d'attention pour les parents

- **Aucun parent n'est autorisé à interpeller un enfant autre que le sien, ni un autre parent dans ou devant l'école pour régler un conflit.**
- Toute intimidation ou menace envers le personnel, la direction ou un autre parent entraîne l'interdiction d'accès à l'école et un dépôt de plainte.
- Toute atteinte à l'école via les réseaux sociaux est punie par la loi et fera l'objet d'un dépôt de plainte.
- **Les élèves ne sont pas en âge d'utiliser les réseaux sociaux ; les conflits nés de leur usage relèvent de la responsabilité des parents, non de l'école.**
- Les parents veillent à respecter le droit à l'image dans leur usage privé des réseaux sociaux.

Dispositions finales

Le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur ne dispensent pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable de se conformer aux textes légaux, décrets et instructions administratives en vigueur, ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

